

L'AIDE FAMILIALE AU LOGEMENT

C'est quoi ?

L'aide familiale au logement (AFL) est une aide du Pays consistant en la prise en charge d'une partie du loyer des locataires des logements de l'Office Polynésien de l'Habitat (OPH) mais aussi la prise en compte des charges d'exploitation et d'entretien des dispositifs d'eau potable et d'eaux usées.

Pour qui ?

L'aide familiale au logement est destinée aux ménages locataires d'un logement géré par l'OPH et dont le revenu mensuel moyen (RMM) ou la moyenne économique journalière (MEJ) respectent les plafonds suivants :

| Type de location | RMM - AFL plafond | MEJ - AFL plafond |
|--|-------------------|-------------------|
| Location très sociale et location simple | 2 SMIG | 3 600 |
| Location vente | 3,5 SMIG | 4 700 |

Comment ?

Pour pouvoir bénéficier de l'AFL, le ménage locataire devra en faire la demande auprès de l'OPH. Pour cela, il doit remplir le formulaire de demande d'aide familiale au logement et le déposer dûment complété à l'OPH.

Une fois la demande acceptée, l'AFL est directement déduite du montant du loyer du ménage bénéficiaire.

Le ménage devra informer l'OPH de tout changement concernant le foyer (naissance, décès, départ ou arrivée de personnes dans le logement) en complétant un nouveau formulaire de demande.

Combien ?

Le montant de l'AFL dépend de la situation individuelle de chaque ménage. Cependant, la part de loyer restant à la charge du ménage ne peut être inférieure à 5 000 F CFP.